

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-451-1934 promulguant dans la colonie le décret du 18 mai 1934 modifiant les décrets des 21 juillet 1921 et 31 octobre 1922 relatifs à l'organisation du personnel des gouverneurs généraux, des gouverneurs des colonies et résidents supérieurs.

n° 13-451-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 juin 1934

Numéro JO
n° 451 du 30/06/1934

Date du numéro
30 juin 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, officier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 18 mai 1934, modifiant les décrets des 21 juillet 1921 et 31 octobre 1922 relatifs à l'organisation du personnel des gouverneurs généraux, des gouverneurs des colonies et résidents supérieurs, inséré au Journal officiel de la République française du 30 mai 1934.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 18 mai 1934 susvisé, modifiant les décrets des 21 juillet 1921 et 31 octobre 1922, relatifs à l'organisation du personnel des gouverneurs généraux, des gouverneurs des colonies et résidents supérieurs. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Charon-BalssAC,